

ÉTÉ 2019

SAINT-JEAN-DE-LUZ/ PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ODYSSÉES ATLANTIQUES PLONGÉE

ACCROS

14/17 ANS

REF: 047006 03

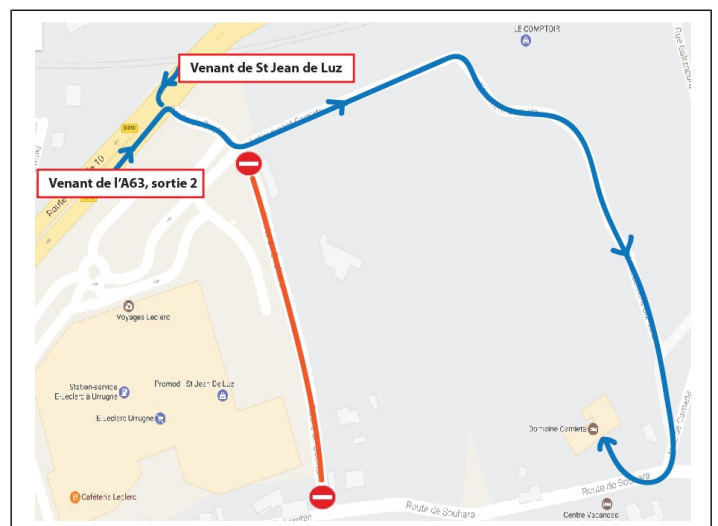
Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification  
d'immatriculation: IM 075100379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

**Centre de séjours permanent  
DOMAINE CAMIETA**

Vacances Pour Tous 47  
420 route de Souhara  
64122 URRUGNE  
Tel : 05 59 47 10 76  
Courriel : [camieta@laligue-fol47.org](mailto:camieta@laligue-fol47.org)  
Blog : [www.domaine-camieta.com](http://www.domaine-camieta.com)



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

**Par la route** : Autoroute A63 (ou R.N 10) Sortie Saint Jean de Luz SUD, direction St Jean de Luz-Ciboure. Le Domaine Camieta se situe derrière le centre Leclerc en suivant la petite route d'accès.

**Par le train** : Gare de Saint Jean de Luz-Ciboure

**Par avion** : Aéroport de Biarritz-Parme (15 kms)

Vous êtes attendu le premier jour pour le dîner, entre 16 et 18 heures, départ le dernier jour après le dîner à partir de 19h30.

TRANSPORT

En autocar grand tourisme, vous recevrez une convocation vous donnant l'heure et le lieu de rendez-vous environ 15 jours avant le départ. Départs de Paris, Beauvais, Tours, Niort, Poitiers, Bordeaux, Agen, Mont de Marsan, Saint Paul les Dax, Auch, Marseille, Avignon, Montpellier, Carcassonne, Périgueux, Bergerac et Toulouse. En train de Rennes et Caen jusqu'à la gare de Saint de Luz puis car (le centre est à 1km de la gare).

**Arrivée sur le centre prévue vers 20h00.**

1° repas servi : dîner

dernier repas servi : le dîner du dernier jour

## SITE

### ► Situation géographique

Située sur la côte atlantique française, et aux portes de l'Espagne, Saint-Jean-de-Luz est le point de départ idéal pour découvrir le Pays Basque. Vous apprécierez la vigueur de l'océan atlantique et la beauté des plages, la proximité des villes comme Hendaye, Bayonne ou Biarritz, et les villages typiques comme Ascain, Sare ou Espelette. Côté nature, à voir le sentier du littoral, accessible à tous, la montagne et ses pottoks, des fonds sous-marins exceptionnels proches de la côte, ou encore les plus célèbres plages à l'origine du surf en France.

Le Domaine Camieta se situe à Urrugne, petit village traditionnel basque à 1,5 km de Saint Jean de Luz, au cœur d'un grand espace vert planté de chênes et de marronniers.

### ► Cadre de vie

Dans le parc ombragé du Domaine Camieta, les jeunes seront logés en tentes 6 places sur socle en dur et rangements individuels. Les animateurs dorment dans des tentes situées à proximité de celles des jeunes. Sanitaires et lieux de vie spécifiques à chaque tranche d'âges.

**36 participants – 12 plongée, 8 surf, 16 glisse.**

## ACTIVITES

**ODYSSÉE PLONGÉE SOUS MARINE :** Pour les passionnés de l'océan qui veulent découvrir le monde sous-marin...

Séjour intensif de 8 séances de plongée d'une durée de 2 h environ dont 15 à 20 mn minimum en immersion. Du baptême en baie de Biscaye aux plongées d'exploration depuis le bateau près des failles de Saint Jean de Luz ou d'Hendaye, le jeune progressera jusqu'au niveau PE12 ou PE20 (Plongeur Encadré à 12 ou 20 mètres) sur les sites les plus réputés du Pays Basque. La dernière plongée sera dans le bleu... pour les amateurs de sensations !

Encadrement individualisé par moniteurs Diplômés d'Etat. Scaphandre autonome et combinaison fournis. En fin de séjour délivrance du diplôme si le niveau est atteint et du carnet de plongée.

**ATTENTION : pour tous les séjours à dominante plongée, l'asthme est une contre-indication majeure.**

**C'est ton choix !** un ciné ? Une thalasso ? Une journée en Espagne ? A toi de choisir une séance d'activité avec l'équipe, pour agrémenter tes vacances.

**Découverte du pays basque :** Les visites de St-Jean-de-Luz, Ciboure ou des plages d'Hendaye, ainsi que des balades dans l'arrière-pays permettront aux jeunes de découvrir une région au caractère unique.

Baignades à l'océan, pelote basque, grands jeux, ateliers d'éveil, découverte du pays basque, Domaine d'Abbadia et le sentier du littoral, veillées.

### ► Documents obligatoires liés aux activités ou au séjour

**Pour tous : test préalable à la Pratique des Activités Nautiques**

***Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la plongée sous-marine (CACI)***

Le Domaine CAMIETA bénéficie de l'avis favorable de fonctionnement délivré par la commission de sécurité et d'accessibilité de la ville d'URRUGNE et de l'agrément des services sanitaires requis.

La volonté de l'équipe est de faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel tout en favorisant une démarche d'autonomie. Chacun doit également être soucieux du matériel mis à disposition et respecter les règles de vie, sans lesquelles, toute vie de groupe est impossible.

Les vacances étant un moment particulier et privilégié de la vie de l'enfant et du jeune, l'équipe du centre (mettre le nom du centre), mettra tout en œuvre pour répondre aux droits, besoins et aspirations de chaque participant et pour respecter le rythme de chacun : petit déjeuner individualisé, endroits calmes aménagés, temps libres.....

► L'équipe d'encadrement : une équipe d'animation (1 pour 8 jeunes) attend les participants pour leur faire passer les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences et qualifications requises (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur, brevet de surveillant de baignade, attestation de formation aux premiers secours) pour réussir les activités choisies en toute sécurité pour le plus grand plaisir de tous.

Les intervenants extérieurs que nous sollicitons pour l'encadrement de certaines activités sont des professionnels, avec qui nous conventionnons. Ils sont titulaires d'un brevet d'Etat et sont agréés par la DDCSPP.

► L'alimentation : la création, la composition des menus et la confection des repas sont confiées à des professionnels. Nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Nous veillons également à ce quelle soit adaptée aux activités prévues lors du séjour. Notre projet éducatif reposant sur le principe de laïcité, nous effectuons le remplacement ou la compensation de certains aliments par d'autres au cours des repas. Par contre, nous sommes dans l'impossibilité de prendre en compte certaines demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités et avoir des répercussions sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan. En cas d'allergies alimentaires, il est indispensable de nous transmettre dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI (projet d'accueil individualisé) afin de faciliter l'accueil, sans risque pour la santé de l'enfant ou du jeune et nous permettre d'évaluer notre capacité à prendre en compte la ou les interdictions alimentaires.

► Linge : nous effectuons le lavage du linge personnel des enfants et des jeunes, au minima une fois par semaine, pour tous les séjours ayant une durée minimale de 8 jours. De manière générale et en fonction des conditions météorologiques, nous nous efforçons de limiter le volume de linge sale au retour de l'enfant. Dans tous les cas, ce linge sera isolé dans une poche dans la valise.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

1. Après le voyage aller exclusivement : 05 59 47 10 76.

Cette ligne est administrative et ne permet pas de parler aux enfants.

2. Pendant le séjour, un téléphone est à disposition pour joindre les enfants : **06 02 26 91 39**.

De préférence 1 heure avant les repas, notamment avant le dîner (20h) en raison des activités.

3. Sur le blog du centre : [www.domaine-camieta.com](http://www.domaine-camieta.com)

4. Le courrier : nous demandons aux enfants de vous écrire une fois par semaine. En retour, ils espèrent recevoir de vos nouvelles.

**ATTENTION !** Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre rencontre, frais de retour à votre charge...

## PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique** : Nous conseillons vivement des vêtements et linge simples et robustes, en quantité suffisante pour que votre enfant puisse se changer après certaines activités. Il est de plus recommandé de marquer le linge et les vêtements, ainsi que les objets personnels. Une fiche trousseau type vous sera remise lors de l'inscription. Donnée à titre indicatif, elle vous permettra de faire un inventaire avec votre enfant des affaires qu'il emporte. Pour les séjours des enfants âgés de 6 à 11 ans, un inventaire d'arrivée et de retour sera systématiquement effectué par un animateur avec l'enfant.

► **Argent de poche** : Nous vous conseillons de ne pas en donner trop dans la mesure où est compris dans le prix du séjour. Sur place, deux solutions : l'enfant ou le jeune conserve son propre argent à « ses risques et périls », Il le remet à la direction qui lui en délèguera la gestion par un système de « banque ». Dans ce cas, merci de bien vouloir le glisser dans une enveloppe au nom du participant, à remettre aux animateurs le jour du départ en séjour.

► **Santé** : un dossier sanitaire de liaison vous sera remis lors de l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement, il comporte des informations essentielles concernant le bon déroulement du séjour. Veillez également à nous fournir tous les documents utiles (attestations à jour de carte vitale ou CMU, carte vitale pour les jeunes de plus de 16 ans). Sur place, une assistante sanitaire, assurera le suivi médical de votre enfant. Veillez, en cas de traitement, à nous remettre impérativement une ordonnance afin de nous permettre d'administrer ce dernier. Si votre enfant est malade durant le séjour, vous serez informés et il sera naturellement conduit chez un médecin. Les honoraires de ce dernier, de même que les éventuels frais de pharmacie vous seront réclamés. Attention, pour les enfants et les jeunes bénéficiaires de la CMU, certains praticiens la refuse et nous contraignent à faire l'avance des frais et donc vous en réclamer le remboursement par la suite.

► **Utilisation du téléphone mobile** : bien que parfaitement autorisée, nous conseillons vivement aux enfants et aux jeunes de ne pas emporter leur téléphone mobile. En effet, il est déconseillé, voire interdit au cours de certaines activités et un usage abusif peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour. Enfin, pour les plus jeunes, nous avons pu constater qu'il était parfois utilisé maladroitement pour appeler leurs parents et les inquiéter inutilement.

► **Objets de valeur**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, tablettes, consoles, CD, vêtements de marque, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou

perles ne sont pas couverts par notre Association. Les lunettes de vue demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► Cigarette et e-cigarette : Nous rappelons qu'il est formellement interdit pour les jeunes de moins de 16 ans de fumer pendant le séjour (décret 2006-1386), dans et hors de l'enceinte du centre de vacances. Pour les jeunes de 16 ans et plus, une tolérance pourra être accordée en dehors du centre de vacances et selon les modalités définies par l'équipe du séjour.

## ASSURANCE

Nous souscrivons pour votre enfant, une assurance durant le séjour (y compris durant le transport si nous l'organisons), auprès de notre compagnie d'assurance APAC/MAIF. Il sera ainsi couvert en Responsabilité civile (dommages corporels causés aux tiers), en Défense et Recours, en Individuel accident corporel, en assistance rapatriement sanitaire (sous réserve que soit fait appel à notre service d'assistance et avec son accord).

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

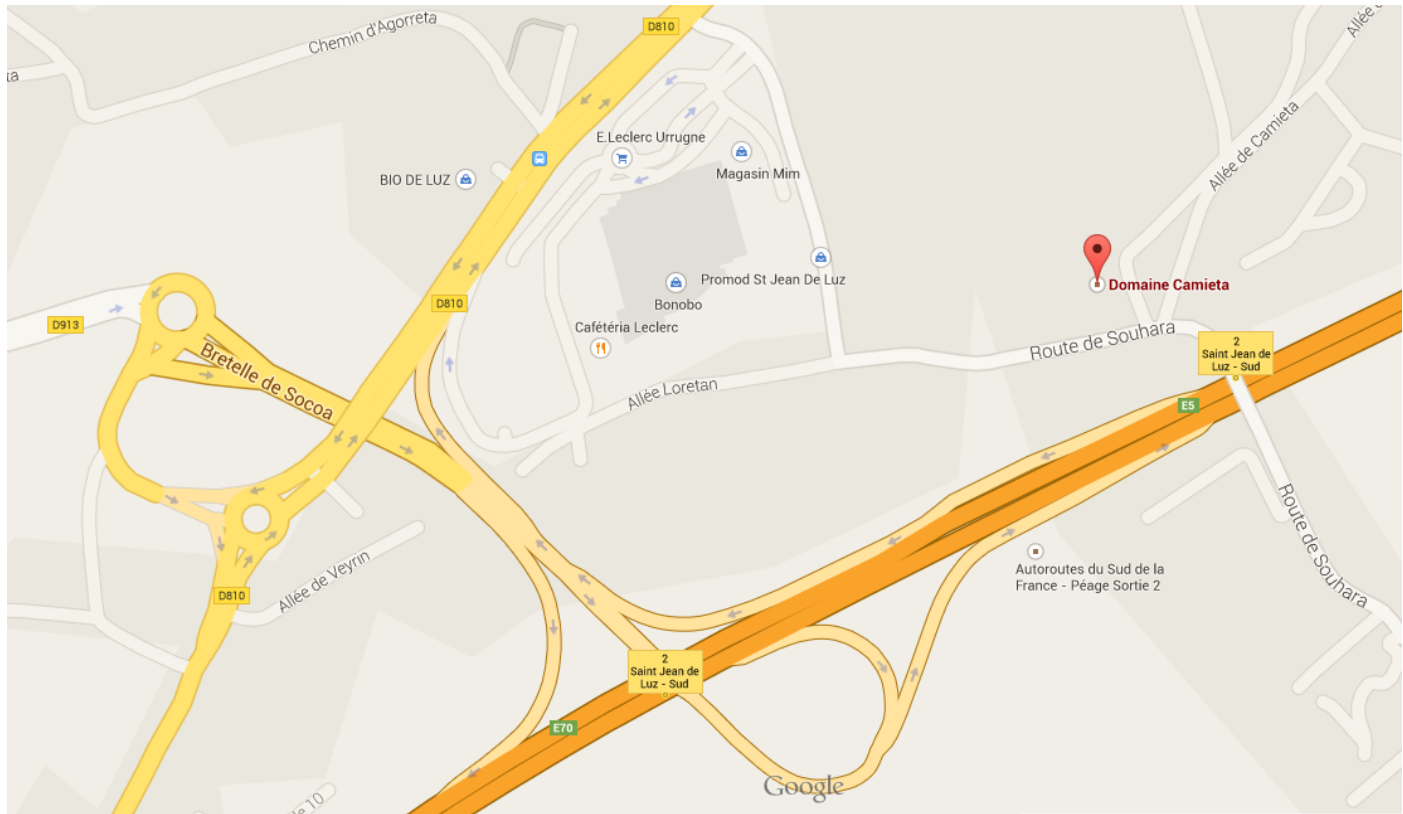
Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

Bon séjour avec Vacances Pour Tous!

## PLAN D'ACCES DETAILLE

Coordonnées GPS : 43.373954, -1,674079

Coordonnées géographiques : 43° 22' 26.2" N / 1° 40' 26.7" W



**ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET**

**AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

**Le test doit être effectué en piscine par un Maître Nageur**

Nom et Prénom du mineur :

Date du test :

**Aptitudes vérifiées et acquises :**

**1. En référence à l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'arrêté du 25 avril 2012.**

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau   
Ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

**2. En référence au code du sport**

Pour la pratique des activités de canoë Kayak, nage en eau vive, voile organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- Nager 25 mètres 
  - Pour la pratique de canoë, du Kayak et de la nage en eau vive
  - Pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Nager 50 mètres   
Pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

**Personne ayant fait passer le test :**

Nom et Prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

Signature :





Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur, confirmé ou encadrant). En cas de litige, à décision finale doit être soumis à la Commission Médicale et de Prévention Régional20e, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
<b>Cardiologie</b>	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies (*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer (*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer (*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale : à évaluer (*) Shunt DG découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire (*)
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale , Évidement pétromastoidien Ossiculoplastie ,Trachéostomie ,Laryngocèle Déficit audio. Bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri –lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique ,Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alerno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup, ou égale à 50 % (6 mois) Perforation tympanique (et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique + shunt D-G : à évaluer (*)
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vasculante pulmonaire Asthme : à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, Même opéré : à évaluer (*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
<b>Ophthalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la Choroïde, ou de la papille, non stabilisées, Susceptibles de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèse oculaire ou implants creux Pour les N3, N4, et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil<1/10, l'autre <6/10	Affection aiguës du globe ou de ses annexes Jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK :1 mois Phacoémulsification – trabéculéctomie et chirurgie vitro – rétinienne :2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer (*)
<b>Neurologie</b>	Épilepsie , Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissances itératives Effraction méningée Neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies Congénitales Phlébites à répétition, troubles de la crase Sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite ,Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie/Spasmophilie
<b>Dermatologie</b>	Différentes affections peuvent entrainer des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-oesophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.		

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieur de la C.M.P.N

**FICHE DU TROUSSEAU ETE**

Centre de vacances
--------------------

**Participant** : NOM.....

**Prénom**.....

**Séjour** : date et lieu .....

CETTE FICHE, MISE DANS LA VALISE, PERMET DE DRESSER L'INVENTAIRE A L'ARRIVEE ET AU DEPART DU JEUNE.

L'énumération ci-dessous n'est qu'une indication que nous donnons aux familles. Le trousseau doit évidemment être constitué en fonction de l'âge de l'enfant, du lieu d'implantation du centre de vacances et des activités qui y seront pratiquées.

LISTE	NOMBRE			OBSERVATION
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART	
<b>1 ● VETEMENTS</b>				
3 jeans ou pantalons				
5 chemisettes ou chemisiers ou polos				
2 gilets ou sweets				
1 paire de sandales ou nu pieds (en bon état mais pas neuves)				
1 paire de bottes caoutchouc				
1 paire de chausson ou pantoufle				
2 chapeaux de soleil ou casquette				
5 shorts ou bermudas				
8 slips ou culottes				
8 tee-shirts				
2 maillots de bain				
2 joggings ou survêtements				
2 pyjamas ou chemises de nuit				
8 paires de chaussettes ou socquettes				
1 imperméable ou K-way (absolument indispensable)				
1 bonnet de bain (exigé en piscine)				
2 pull-over chaud				
2 jupes ou robes				
1 blouson ou anorak léger				
1 paire de vieux basket				

LISTE	NOMBRE		
	FOURNI PAR LES PARENTS (*)	RELEVE A L'ARRIVEE	RELEVE AU DEPART
<b>2 ● POUR LA TOILETTE , L'HYGIENE, LA PROPRETE</b>			
3 serviettes de toilette			
3 gants de toilette			
2 serviettes de bain			
Savon, dentifrice, gel douche, shampoing			
Brosse à dents, peigne			
Crème solaire protectrice écran total ( Coeff.7)			
Mouchoirs (pochette) 6.			
SI L'ENFANT EST INCONTINENT, augmenter son trousseau en conséquence et signaler ce fait au directeur par lettre jointe au dossier.			
SI LA JEUNE FILLE EST REGLEE, prévoir des serviettes périodiques.			
<b>3 ● COURRIER</b>			
Papier à lettres			
Enveloppes timbrées portant l'adresse des parents, grands-parents...			

### ACTIVITES PARTICULIERES :

- **Activité voile** : il est indispensable de prévoir 1 ou 2 pulls supplémentaires, 1 bermuda ou un vieux jean. 1 paire de chaussures pour l'activité (soit 1 vieille paire de tennis, soit 1 vieille paire de bottes non doublées, soit 1 paire de sandalettes plastiques), anorak ou ciré.
- **Activité équestre** : le jeune peut emporter son propre matériel : sinon il est conseillé de se munir d'une paire de bottes plastiques ou autre et d'un jean usagé (les bombes étant fournies).
- **Activité camping (bivouac)**, apporter 1 sac à dos (15 litres), 1 duvet, une gourde.
- **Activité cirque et danse** apporter 1 paire de chaussons rythmiques et 1 jogging.
- **Activité foot** : crampons + protège tibia + vêtements de sport courts et longs en conséquence
- **Activité : moto** : prévoir 1 paire de gants , sweat-shirt manches longues, jeans, chaussures montantes
- **Activité montagne** : prévoir vêtements chauds, en supplément.(pull, chaussettes, blouson chaud)

### REMARQUES :

- Les draps et les couvertures sont fournis dans le centre.
- Le blanchissage du linge est prévu 1 fois par période de 7 jours.
- Le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant (marques portant le nom tissé en entier et cousues).
- La fiche trousseau est une fiche d'inventaire indicative et conseillée et non une liste de vêtements obligatoires.

**Inventaire arrivée fait le : par**

Inventaire départ fait le : par

(\*) Colonne à compléter par les parents